BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2012 DU RÉGIME DE PENSION DE LA BANQUE DU CANADA

Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8111; 1 800 303-1282 (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-2474 (Internet)
© Banque du Canada 2013

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil 3

Message du président 4

Gouvernance du Régime de pension 6

Actif du Fonds et stratégie de placement 7

Évaluation actuarielle 10

Administration des pensions 12

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions 14

États financiers résumés 15

Renseignements additionnels 22

Votre régime en un coup d'œil

- Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») comptait 3 386 participants à la fin de 2012 (**Figure 1**).
- Les prestations de retraite versées à même le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds de pension » ou le « Fonds ») ont continué d'augmenter, s'établissant à 38,1 millions de dollars en 2012 (**Figure 2**).
- La valeur de l'actif net du Fonds a progressé, passant de 1 086 millions de dollars à la fin de 2011 à 1 202 millions à la fin de 2012 (**Figure 3**).
- Le Fonds a dégagé un rendement de 10,8 % en 2012, contre 9,1 % pour le portefeuille de référence.
- Selon l'approche de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en supposant qu'il existera toujours), le Régime affichait un excédent actuariel de 120 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de capitalisation de 112 % au 31 décembre 2012.
- Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant qu'il prendrait fin à la date d'évaluation), le Régime affichait un déficit actuariel de 73 millions de dollars (**Figure 4**) et un ratio de solvabilité de 94 % au 31 décembre 2012.
- En 2012, la Banque a versé 39 millions de dollars au Fonds, dont 19 millions dans le cadre de ses efforts visant à réduire l'insuffisance de solvabilité du Régime.

Figure 1 : **Participants**
(au 31 décembre 2012)

Actifs : 1 258
Retraités (y compris les personnes à charge survivantes) : 1 574
Titulaires d'une rente différée (y compris les employés transférés à EDS) : 554

Figure 2 : **Paiements effectués à même le Fonds – 2010-2012**

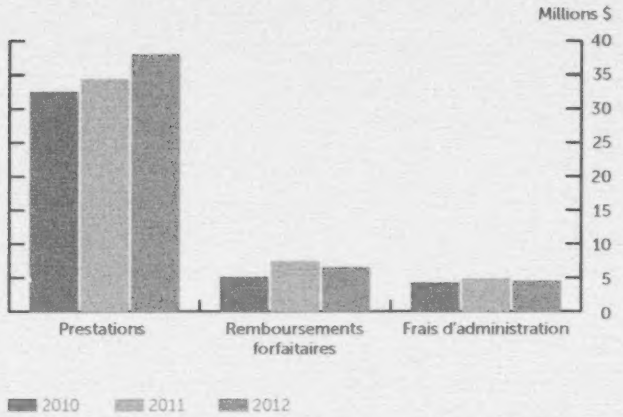

Figure 3 : **Actif net du Fonds – 2008-2012**
(au 31 décembre)

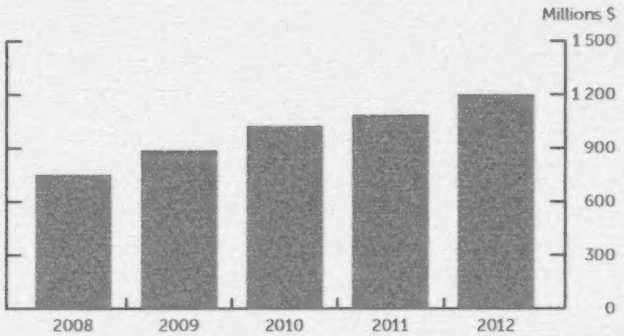

Figure 4 : **Situation de capitalisation du Régime – 2010-2012**
(au 31 décembre)

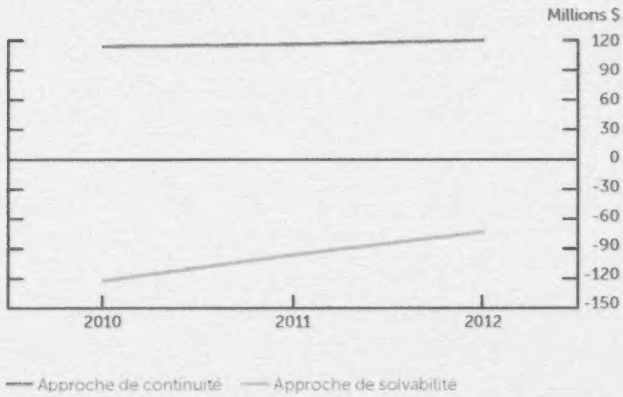

Message du président

En 2012, le rendement global des placements du Fonds de pension en fiducie de la Banque a atteint 10,8 %, ce qui est bien supérieur à celui de 9,1 % enregistré par le portefeuille de référence. Grâce à cet excellent résultat et aux cotisations spéciales de la Banque visant à réduire l'insuffisance de solvabilité, le ratio de solvabilité du Régime s'est amélioré.

Selon l'approche de continuité d'exploitation, le Régime demeure entièrement provisionné, affichant un excédent de 120 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 112 % à la fin de 2012. Le déficit de solvabilité s'est amoindri, se chiffrant à 73 millions de dollars, et le ratio de solvabilité s'est accru, passant de 92 % en 2011 à 94 % à la fin de 2012.

La réalisation de tels gains en matière de solvabilité malgré le déclin des taux d'actualisation témoigne de l'importance du rendement des placements et des cotisations spéciales de la Banque. Sans ces rendements et cotisations, les taux d'actualisation inférieurs auraient provoqué une détérioration des ratios de capitalisation et de solvabilité.

Changements au Régime de pension

En octobre 2012, des changements ont été apportés au Régime de pension de la Banque pour le rendre conforme aux modifications introduites dans la loi qui régit les régimes de retraite fédéraux du Canada et pour mettre au point les dispositions de notre nouveau modèle de régime. Les employés et les retraités ont reçu par la poste un avis de modifications et des explications sur les changements les concernant.

Nouvel administrateur du Régime de pension

La société Morneau Shepell a annoncé en novembre 2012 qu'elle avait fait l'acquisition des activités d'impartition de Mercer Canada, l'administrateur du Régime de pension (et du programme d'avantages sociaux) de la Banque. La même équipe qu'auparavant continue d'administrer le Régime de la Banque pour le compte de Morneau Shepell.

Audit des pensions à venir

Conformément au contrôle diligent auquel elle est tenue dans la gestion des actifs du Régime de pension et aux pratiques exemplaires en la matière, la Banque procédera, à la fin de l'été 2013, à la vérification de l'exactitude de ses renseignements concernant les pensions. Tous les ans, au cours des cinq années à venir, elle communiquera avec un échantillon de retraités pour confirmer leur admissibilité à une pension. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans la section « Administration des pensions » du présent rapport.

Nouveaux visages

J'aimerais vous informer de certains changements apportés à la composition des comités des pensions cette année. Tout d'abord, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Comité des pensions : Jock Finlayson, qui siège au Conseil d'administration depuis 2007, et Phyllis Clark, qui s'est jointe au Conseil en novembre 2012. Jock et Phyllis remplacent Brian Henley et Michael O'Brien. De plus, Jeremy Farr, avocat général et secrétaire général de la Banque, a succédé à John Jussup en 2012 au sein du Comité des pensions.

Meyer Aaron demeure membre du Comité de placement du Fonds de pension, mais la supervision courante des placements du Fonds relève maintenant de Sean Durr. Je remercie Meyer d'avoir dirigé l'équipe chargée du Fonds de pension ces dernières années et je suis heureux qu'il continue à contribuer au Comité.

Pour ce qui est du Comité d'administration des pensions, Adelle Laniel succède à Thérèse Couture.

Je me réjouis à l'idée de travailler avec tous les nouveaux membres des comités et remercie, au nom de la Banque, les anciens membres pour leurs services.

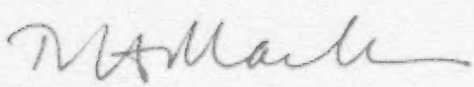

Tiff Macklem
Premier sous-gouverneur
Président du Comité des pensions

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs et prennent des décisions à cet égard, en plus de surveiller les services de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

En 2012-2013, Brian Henley et Michael O'Brien ont quitté le Comité des pensions; Phyllis Clark et Jock Finlayson s'y sont joints. Jeremy Farr a succédé à John Jussup.

Les membres des trois comités[1]

Comité des pensions

Tiff Macklem, *premier sous-gouverneur (président)*
Phyllis Clark, *administratrice de la Banque*
Jock Finlayson, *administrateur de la Banque*
Richard McGaw, *administrateur de la Banque*
Timothy Lane, *sous-gouverneur*
Jeremy Farr, *avocat général et secrétaire général*
Sheila Vokey, *comptable en chef et chef des finances*

Darcy Bowman, *avocat-conseil (secrétaire)*

Comité de placement du Fonds de pension

Ron Morrow
chef de la Gestion financière et des Opérations bancaires (président)

Eric Wolfe
Gestion financière et Opérations bancaires

Miville Tremblay
Marchés financiers

Meyer Aaron
Gestion financière et Opérations bancaires

Grahame Johnson
Marchés financiers

Sean Durr
Gestion financière et Opérations bancaires

Jean-Claude Primeau
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

Comité d'administration des pensions

Sheila Niven
conseillère (présidente)

Alexis Corbett
Services généraux

Adelle Laniel
Services financiers

Jeanne Meredith Pallascio
Services généraux

Lucie Gauvin
Communications

Jean-Claude Primeau
directeur du Régime de pension (sans droit de vote)

1 Au 31 mars 2013

Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié de titres de participation, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (**Figure 5**).

Figure 5 : **Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds en 2012[a]**
(au 31 décembre 2012)

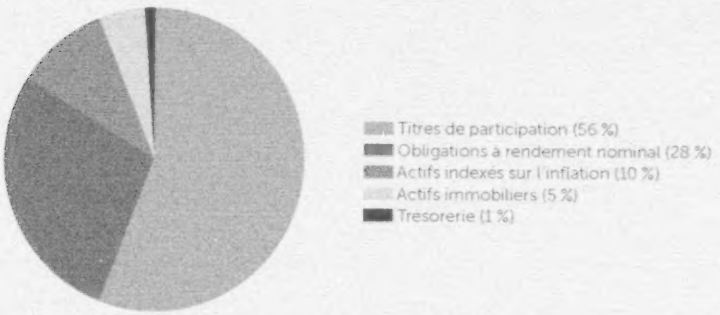

a. Points médians selon la politique de répartition

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur style de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Placements

Les activités de placement quotidiennes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires de portefeuilles externes et mène annuellement une évaluation de rendement au nom du Comité des pensions.

Titres de participation

Le Fonds continue d'investir dans des titres de participation canadiens, américains, internationaux et mondiaux. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe

Obligations à rendement nominal

La majorité des avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débentures canadiennes établie de façon à correspondre fidèlement au profil global de risque et de rendement de l'indice d'obligations à long terme DEX. Ces avoirs sont gérés, pour l'essentiel, à l'externe, quoiqu'une petite tranche du portefeuille soit détenue directement par la Banque afin de répondre aux besoins de liquidités à court terme et de gérer la duration des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Les avoirs de cette catégorie comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'actifs immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, géré à l'externe.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Fonds en fiducie complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont les prestations dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. Les placements du Fonds en fiducie complémentaire sont gérés par le Comité des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension.

Rendement du Fonds

Le rendement du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 s'est établi à 10,8 %, ce qui est supérieur à celui de 9,1 % enregistré par le portefeuille de référence[2] (**Figure 6**).

Le portefeuille de référence est fondé sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme actuel consiste à atteindre un rendement de 5,25 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2,0 % plus un rendement réel de 3,25 %, déduction faite des frais.

Figure 6 : **Taux de rendement total du Fonds**
(au 31 décembre 2012)

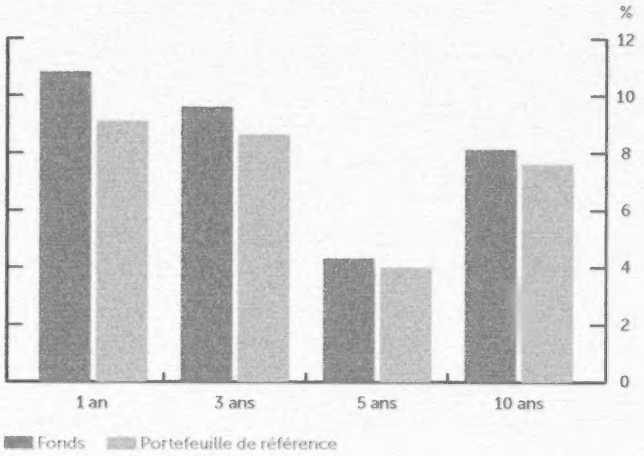

2. Le portefeuille de référence du Fonds correspond à un ensemble d'indices boursiers et d'indices de marchés de titres à revenu fixe pondérés conformément à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Fonds.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime pour 2012

Depuis l'apparition d'un déficit de solvabilité en 2008, durant la crise financière, la Banque procède à des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2012 montrent que la situation de continuité d'exploitation (ou de capitalisation) du Régime demeure solide, celui-ci affichant un excédent de capitalisation de 120 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 112 %. Le déficit de solvabilité du Régime persiste mais a diminué, passant de 96 millions de dollars en 2011 à 73 millions, et le ratio de solvabilité s'établit à 94 % (voir les **Tableaux 1** et **2**)[3].

Tableau 1 : **Situation financière selon l'approche de continuité**
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2008	2009	2010	2011	2012
Valeur lissée de l'actif	827	966	1 028	1 067	1 120
Passif de continuité	820	853	914	951	1 000
Excédent	7	113	114	116	120
Ratio de capitalisation (actif en pourcentage du passif)	101 %	113 %	112 %	112 %	112 %

Tableau 2 : **Situation financière selon l'approche de solvabilité**
(en millions de dollars, au 31 décembre)

	2008	2009	2010	2011[a]	2012[a]
Valeur marchande de l'actif	751	886	1 022	1 082	1 199
Passif de solvabilité	880	1 008	1 143	1 178	1 272
Excédent (déficit)[b]	(129)	(122)	(122)	(96)	(73)
Ratio de solvabilité (actif en pourcentage du passif)	85 %	88 %	89 %	92 %	94 %

a. Les chiffres de 2011 et 2012 sont fondés sur une nouvelle méthode d'évaluation de la solvabilité.
b. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme.

L'évaluation selon l'approche de solvabilité suppose que, dans l'éventualité très peu probable où le Régime prendrait fin, la Banque continuerait de l'administrer et d'en gérer l'actif. Celui-ci serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les principes appliqués par les sociétés d'assurance pour la garantie des contrats de rente.

3. Le montant de l'excédent qui figure dans les états financiers résumés est différent parce que la valeur de l'actif dans les états financiers est établie en fonction de la valeur marchande et non de la valeur lissée.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio. Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur de marché, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir des taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché utilisés aux fins de l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations de la Banque

En 2012, la Banque a versé 19 millions de dollars dans le but de réduire l'insuffisance de solvabilité du Régime. Cette somme s'ajoute aux cotisations ordinaires de 20 millions au titre des services rendus au cours de l'exercice. Depuis 2009, les paiements de la Banque au Fonds atteignent 180 millions de dollars, dont 103 millions pour remédier à l'insuffisance de solvabilité.

La Banque continuera d'effectuer des paiements spéciaux en vue de diminuer l'insuffisance de solvabilité. En 2013, ses cotisations au Fonds devraient totaliser environ 38 millions de dollars, soit 21 millions en cotisations ordinaires et 17 millions en paiement spécial à l'égard de l'insuffisance de solvabilité. La réduction du paiement spécial (qui passe de 19 millions de dollars en 2012 à 17 millions en 2013) est principalement attribuable au fort rendement des placements du Fonds en 2012.

Depuis 2009, la Banque a versé au total 180 millions de dollars au Fonds et versera environ 38 millions en 2013.

Administration des pensions

Frais d'administration

Les frais imputés au Fonds sont examinés attentivement pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et qu'ils sont affectés conformément aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 3** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a diminué en 2012, principalement en raison de la réduction des honoraires de gestion de l'actif et d'administration des pensions, ainsi que des coûts non récurrents liés aux initiatives. Les frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds se sont établis à 0,38 %, un résultat comparable à celui d'autres régimes.

Les honoraires de gestion de l'actif ont diminué parce qu'ils ont été inférieurs pendant la période de changement de gestionnaire du Fonds. La baisse des honoraires d'administration des pensions découle pour sa part du nouveau contrat conclu avec le fournisseur de services d'administration. Les autres frais d'administration ont surtout augmenté à cause des changements apportés à l'échelle salariale pour les postes rémunérés par le Fonds. Les frais relatifs aux initiatives ont chuté considérablement, en l'absence de coûts associés aux programmes de restructuration en 2012.

Tableau 3 : **Frais d'administration**
(en milliers de dollars)

	2010	2011	2012
Honoraires de gestion de l'actif	2 770	3 068	3 033
Honoraires d'administration des pensions	735	712	510
Autres frais d'administration	704	741	801
Initiatives	97	401	201
Total des frais	4 306	4 922	4 545
Actif net au 31 décembre	1 024 935	1 085 672	1 201 573
Total des frais en pourcentage de l'actif net	0,42 %	0,45 %	0,38 %

Communications

La Banque communique avec l'ensemble des participants au Régime au moyen du rapport annuel du Régime et du bulletin automnal *Info-pension*. Ces publications sont diffusées en format électronique et imprimé; le rapport annuel et la version intégrale des états financiers audités sont affichés dans le site Web de la Banque. En 2012, d'autres communications, publiées en ligne et transmises par la poste, ont informé les employés des modifications apportées au Régime.

Les employés trouveront également d'autres informations dans Banque centrale, le site intranet de la Banque. Ils peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Morneau Shepell), dont les coordonnées figurent à la page 23.

Audit des pensions de 2013

Conformément au contrôle diligent auquel elle est tenue dans la gestion des actifs du Régime, à compter de la fin de l'été 2013, la Banque entrera en contact avec un échantillon de retraités afin de vérifier l'exactitude des renseignements qu'elle possède à leur sujet. On demandera aux personnes sélectionnées de signer un court formulaire de déclaration confirmant leur nom et leurs coordonnées. Aucun témoin ne sera nécessaire.

Tous les ans, au cours des cinq années à venir, la Banque communiquera avec un échantillon différent de retraités.

La Banque souhaite rendre l'audit aussi simple que possible pour les retraités. La procédure a été établie en tenant compte des leçons apprises lors du dernier audit, qui date de 2007, ainsi que des pratiques d'autres sociétés d'État qui effectuent régulièrement des vérifications de ce type.

Définitions de certains termes courants du domaine des pensions

Évaluation actuarielle

L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle a pour but de mesurer la situation de capitalisation du régime. Cette évaluation peut être effectuée selon deux différentes approches :

Approche de continuité d'exploitation

L'approche de continuité d'exploitation, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Les hypothèses sont axées sur le long terme et portent sur des facteurs tels que les augmentations salariales et les taux d'intérêt, d'inflation, de départ à la retraite et de mortalité.

Approche de solvabilité

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant au calcul de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer les charges à payer, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Taux d'actualisation

Taux utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

La valeur lissée de l'actif est utilisée aux fins de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, alors que la valeur marchande est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers. Le lissage échelonne l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à accroître la stabilité des cotisations versées au régime.

Ratio de capitalisation

Le ratio de capitalisation, qui est appliqué dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, correspond à la valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Déficit de solvabilité

Le déficit de solvabilité correspond à l'excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Selon la législation relative aux régimes de retraite, l'insuffisance de solvabilité s'entend du montant utilisé pour calculer les paiements annuels spéciaux devant être effectués afin de rétablir la solvabilité. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux de la Banque visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

États financiers résumés

au 31 décembre 2012

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Banque du Canada (la Banque) est l'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) et elle a créé relativement à celui-ci un fonds en fiducie, dont elle assure la tenue. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, à qui il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur du Régime.

Les états financiers du Régime, qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et le jugement de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille également à ce que les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces.

Le Comité des pensions est chargé de superviser la gestion du Régime, et le Conseil d'administration de la Banque assume la responsabilité générale de l'approbation des états financiers. Le Comité rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner l'étendue de l'audit, revoir ensemble les conclusions et confirmer que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaires-conseils Mercer (Canada) limitée procède chaque année à une évaluation actuarielle en règle du Régime, conformément aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

L'auditeur externe nommé par le Comité des pensions, Deloitte s.r.l., a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugés nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de son audit au Conseil d'administration de la Banque du Canada. L'auditeur externe dispose d'un libre accès au Comité des pensions pour discuter de la teneur de son audit et de ses conclusions.

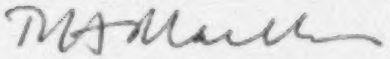

Tiff Macklem
Premier sous-gouverneur et président du Comité des pensions

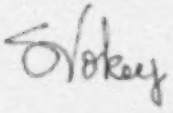

Sheila Vokey, CPA, CA
Comptable en chef, chef des finances et membre du Comité des pensions

Ottawa (Canada)
18 juin 2013

OPINION DES ACTUAIRES

La Banque du Canada a confié à Mercer (Canada) limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation au titre des prestations de retraite (« obligation ») du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2012 selon le principe de continuité d'exploitation, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du Régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du Régime en date du 31 décembre 2012, selon le principe de continuité d'exploitation, conformément au chapitre 4600 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA 4600 »). Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation du Régime sont les mêmes que celles utilisées aux fins de l'évaluation de capitalisation du Régime selon le principe de continuité d'exploitation. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer l'obligation du Régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la Banque du Canada à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables aux fins des présents états financiers, les résultats que le Régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du Régime à ce moment-là, de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du Régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la Banque du Canada d'autres renseignements pertinents qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'obligation du Régime est fondée sur :

- l'évaluation actuarielle du passif du Régime au 1er janvier 2013 aux fins de capitalisation selon le principe de continuité d'exploitation,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2012,
- les méthodes prescrites par la norme ICCA 4600 en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la Banque du Canada et Mercer (Canada) limitée ont établies.

Nous avons effectué un certain nombre de vérifications pour nous assurer du caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse et nous les jugeons suffisants et fiables pour les besoins de l'évaluation. De plus, nous avons procédé à notre évaluation conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires. Nous avons effectué cette évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

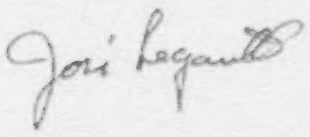

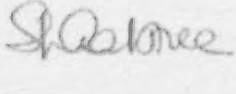

J. Legault

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

S. Crabtree

Fellow de l'Institut canadien des actuaires
Fellow de la Society of Actuaries

Mercer (Canada) limitée

Ottawa (Canada)
Le 4 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil d'administration de la Banque du Canada

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2012, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 18 juin 2013.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite utilisées pour la préparation des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités. Les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, "Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés".

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada au 31 décembre 2012, et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux critères établis qui stipulent que les états financiers résumés sont tirés des états financiers audités du Régime de pension de la Banque du Canada. Ils répondent aux principes de constatation et de mesure des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Deloitte s.e.n.c.

Comptables professionnels agréés, Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 18 juin 2013
Ottawa (Canada)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	31 décembre 2012	Au 31 December 2011
ACTIF		
Placements	**1,202,555,425 $**	1,086,389,311 $
Revenus de placement à recevoir	**153,921**	284,879
	1,202,709,346	1,086,674,190
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	**1,136,300**	1,001,733
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	**1,201,573,046**	1,085,672,457
Obligations au titre des prestations de retraite	**999,473,331**	951,157,430
EXCÉDENT DU RÉGIME DE PENSION	**202,099,715 $**	134,515,027 $

Au nom du Comité des pensions et du Conseil d'administration de la Banque du Canada

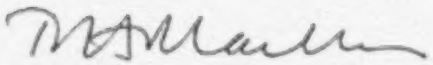

Tiff Macklem
Premier sous-gouverneur et président du Comité des pensions

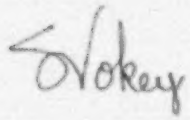

Sheila Vokey, CPA, CA
Comptable en chef, chef des finances et membre du Comité des pensions

Richard McGaw, Ph. D.
Membre du Conseil d'administration de la Banque du Canada et membre du Comité des pensions

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html, ou sur demande.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	2011
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placement	**42,296,463 $**	41,899,098 $
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	**73,350,316**	14,875,685
	115,646,779	56,774,783
Cotisations de l'employeur		
Services rendus au cours de l'exercice	**19,174,757**	18,540,897
Paiement spécial pour déficit du régime de pension	**19,402,000**	21,554,765
Cotisations des employés		
Services rendus au cours de l'exercice	**6,385,826**	6,313,544
Services passés	**1,184,847**	1,639,320
Transferts provenant d'autres régimes	**3,328,078**	2,743,899
	49,475,508	50,792,425
	165,122,287	107,567,208
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Versements de prestations de retraite	**34,636,511**	31,124,586
Versements de prestations de cessation d'emploi	**5,563,403**	7,087,936
Versements de prestations d'invalidité	**100,044**	100,051
Versements de prestations de décès	**4,376,519**	3,595,244
Frais d'administration	**4,545,221**	4,921,712
	49,221,698	46,829,529
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	**115,900,589**	60,737,679
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**1,085,672,457**	1,024,934,778
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	**1,201,573,046 $**	1,085,672,457 $

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html, ou sur demande.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012	2011
AUGMENTATION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
Prestations acquises	**30,073,508 $**	29,237,660 $
Coût financier	**49,552,437**	47,689,878
Perte actuarielle	**5,870,433**	216,070
Changement de méthode	**-**	-
Modification des hypothèses	**7,496,000**	-
Variation des provisions du Régime	**-**	1,207,935
	92,992,378	78,351,543
DIMINUTION DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE		
Versements de prestations de retraite	**34,636,511**	31,124,586
Versements de prestations de cessation d'emploi	**5,563,403**	7,087,936
Versements de prestations d'invalidité	**100,044**	100,051
Versements de prestations de décès	**4,376,519**	3,595,244
	44,676,477	41,907,817
AUGMENTATION NETTE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE	**48,315,901**	36,443,726
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	**951,157,430**	914,713,704
OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE À LA FIN DE L'EXERCICE	**999,473,331 $**	951,157,430 $

Les états financiers complets, y compris les notes, sont disponibles en ligne, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/fr/pensions/pension-f.html, ou sur demande.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui réglemente la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujetti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada :

employés actifs **1 888 903-3308**
retraités **1 888 588-6111**

entre 8 h et 18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

bank-banque-canada@morneaushepell.com

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Morneau Shepell
Bureau 800, 6e étage
1981, avenue McGill College
C.P. 211
Montréal (Québec)
H3A 3T5

Pour toute question relative à la paye ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au Centre RH :

7766 (interne), **613 782-7766** (Ottawa)
ou **1 866 404-7766**

entre 10 h et 16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

centrerh@banqueducanada.ca

Centre RH

Banque du Canada
12e étage, tour Ouest
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9